

DS Composition - « Pouvoirs et patrimoine de Lutèce au « Grand Paris » » [CA v1.3]

Sommaire

Introduction.....	1
1. L'État et le patrimoine parisien : un rôle prédominant.....	2
1.1. La mise en scène parisienne de la mythologie du pouvoir	2
1.2. Le pouvoir central : premier vandale, principal conservateur ?.....	2
2. Les autres pouvoirs : d'un rôle secondaire à la prédominance ?.....	3
2.1. Un rôle secondaire jusqu'aux années 1990.....	3
2.2. Pouvoirs secondaires et émergents : le temps de la revanche ?.....	4
Conclusion.....	4

Note : certaines idées et exemples n'ont été évoqués que brièvement ou allusivement lors du Cours en classe : ils sont ici développés davantage. C'est l'occasion de compléter vos connaissances ! *A contrario*, de nombreux exemples du Cours ne sont pas utilisés ici (ou non développés). **Il n'était nécessaire de maîtriser qu'une modeste partie des idées et exemples qui suivent pour frôler le 20/20.**

Introduction

De l'Antiquité gallo-romaine aux projets actuels de rapprochement avec sa banlieue, la ville de Paris a été le site millénaire de l'accumulation d'un remarquable patrimoine historique. Dans la stratification de ce riche héritage culturel, par création, sélection (destruction, rénovation....), et, plus récemment, conservation, les puissances du temps - État, Église, Municipalité associée à la force du Capital, Noblesse - ont joué un rôle essentiel.

Dans quelle mesure le patrimoine parisien est-il leur discours, « gravé dans la pierre », attestant, face aux pouvoirs concurrents, aux parisiens - volontiers railleurs - ou à la postérité, de leur pouvoir et de leurs idées ?

Le pouvoir central, en sa propre capitale, a été le plus à même d'y matérialiser ses programmes idéologiques. Ce qui n'a laissé aux autres pouvoirs, pendant longtemps, que des possibilités d'expression limitées mais ceux-ci semblent aujourd'hui, appuyés par des acteurs émergents, prendre leur revanche sur un État affaibli.

1. L'État et le patrimoine parisien : un rôle prédominant

1.1. La mise en scène parisienne de la mythologie du pouvoir

- Un pouvoir central plus précocement (dès le Moyen Âge) et plus fortement développé que presque partout ailleurs en Europe (monarchie absolue puis centralisation jacobine des 19e-20e s.) a permis une accumulation patrimoniale exceptionnelle (en dehors de l'Italie) dans une ville de résidence royale (à partir du roi des Francs Clovis), capitale politico-administrative (Ex. : archives de Philippe-Auguste) officielle dès le Moyen-Âge.
- Les grands monuments parisiens sont presque tous la manifestation de la volonté des rois, empereurs et présidents républicains, qui veulent laisser leur marque dans Paris et pour la postérité. Ex. : Louvre, Invalides, Centre Pompidou, BNF... Le destin de leurs projets est lié à leur fortune politique (Ex. : la Maison de l'Histoire de France qui semble au point mort avec l'absence d'un deuxième mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy).
- Ils mettent en scène le pouvoir et son idéologie (= système d'idées). Ex. : peuple français élu du Dieu (Ex. : la Sainte-Chapelle de saint Louis IX ; la [basilique du Sacré-Coeur de Montmartre](#) sur vote de l'Assemblée nationale en 1873) ; grandeur militaire (Ex. : Arc de triomphe impérial) ; mérite républicain (Ex. : Panthéon révolutionnaire) ; efficacité économique et hygiénisme (Ex. : Pont-Neuf et Samaritaine sous Henri IV ; grandes transformations du préfet Haussmann de 1853 à 1870 décidées par Napoléon III) ; diffusion de l'éducation (Ex. : musée du Louvre) ; glorification républicaine de la Révolution de 1789 (Ex. : place de la Bastille, tour Eiffel en 1889)... Voir aussi les noms de rue, les statues, etc.
- Le pouvoir central pour de nombreuses raisons (Ex. : efficacité économique, police, souci esthétique, empêcher les émeutes, etc.) intervient aussi, très tôt, pour contrôler juridiquement l'urbanisme parisien privé (Ex. : réglementation des hauteurs et des façades dès l'Ancien Régime, mobilier urbain...).

1.2. Le pouvoir central : premier vandale, principal conservateur ?

- Les Révolutionnaires de 1789 sont les premiers à s'en prendre, à grande échelle, à des lieux patrimoniaux parisiens (Ex. : les statues des rois de Judas de Notre-Dame - confondues avec des rois de France - sont décapitées et jetées dans la Seine). Destructeurs importants sous le préfet Haussmann (Ex. : la fameuse Cour des Miracles du 17e s.).
- Dès la Révolution, affirmation du principe de conservation patrimoniale. Sous la monarchie de Juillet (années 1830), mise en place de l'administration des Monuments Historiques (MH). Loi Malraux sous le général De Gaulle (avantages fiscaux)... [voir Cours]

2. Les autres pouvoirs : d'un rôle secondaire à la prédominance ?

2.1. Un rôle secondaire jusqu'aux années 1990

- Du pilier des Nautes de [Lutèce](#) (commande des marchands de la Seine romaine, aujourd'hui au musée de Cluny) aux banques qui financent les transformations actuelles, il n'y a pas que les Rois, les Empires et les Républiques qui ont transformé Paris.
- L'Église (catholique) a joué un rôle important : [sainte Geneviève](#) sauve Paris des Huns ; cathédrale [Notre-Dame de Paris](#) construction de l'évêque de Paris à partir de 1163 (par ailleurs seigneur justicier de certains quartiers parisiens jusqu'en 1789), des centaines d'églises (Ex. : [Saint-Sulpice](#), 6e arr., 17e-18e s., classée MH en 1915), abbayes et monastères... L'art parisien et la culture (Ex. : manuscrits médiévaux, sermons fameux de Bossuet à Lacordaire, historiographie de Paris, rayonnement de Port-Royal...) sont très largement religieux jusqu'aux 18e-19e s.
- Les nombreux hôtels particuliers des 17e-19e s. (aujourd'hui les propriétés parisiennes les plus chères, jusqu'à plusieurs centaines de millions d'Euro !), certains quartiers entiers (Ex. : Marais, faubourg Saint-Honoré...), un certain nombre de grandes opérations immobilières d'Ancien Régime (Ex. : l'Île Saint-Louis), etc., sont le legs matériel de la noblesse française, d'épée et de robe (Parlement de Paris...). Plus important encore, l'héritage culturel immatériel : langue française, littérature, art (peinture, musique...), architecture privée, mode, gastronomie (Ex. : cuisiniers du prince de Condé ou de Talleyrand...), art de vivre, le goût raffiné de la noblesse parisienne, autant ou plus que celui des Rois, s'est imposé à la capitale, à la France, à l'Europe des 17e-19e s. et, parfois, au Monde (Ex. : « Cuisine internationale » actuelle).
- La Municipalité est née de la Hanse médiévale des marchands de la Seine. En dehors de l'actuel Hôtel de ville (16e s., reconstruit après la [Commune de Paris](#) de 1871), ce sont donc les ports qui portent le plus son empreinte. Association séculaire avec les puissances d'argent - marchands hier, promoteurs et financiers aujourd'hui - Ex. : aujourd'hui, l'administration du maire socialiste [Bertrand Delanoë](#) autorise et encourage les grandes tours de bureaux quasi interdites depuis le milieu des années 1970.
- Souvent limitées dans leurs moyens financiers et juridiques, ces diverses puissances ont dû se contenter, souvent, d'intervenir au côté ou en appui de grands programmes urbains du pouvoir central (Ex. : la place des Vosges sous Louis XIII).
- Cette énumération n'est pas limitative : médecine, justice (Ex. : palais de Justice), poste, Banque de France ou police (Châtelet...), si on veut bien les distinguer du pouvoir central (ce qui est discutable) ont eu un rôle patrimonial non négligeable. De même, les spéculateurs immobiliers

(noblesse, bourgeoisie...), certains secteurs professionnels (Ex. : boucherie médiévale, fermiers généraux du 18e s., grands magasins des 19e-20e s., artisans du meuble des 18e-19e s., agences des grandes banques de dépôt des 19e-20e s., grands hôtels de luxe des 19e-20e s., restauration et cafés des 18e-20e s., salles d'enchère et antiquaires, SNCF/RATP...) ont marqué, en particulier, le paysage parisien.

2.2. Pouvoirs secondaires et émergents : le temps de la revanche ?

- Dans un contexte de mondialisation économique-financière et d'omniprésence de la « communication » (où prestige des vieilles pierres et « authenticité » sont à la mode) on constate : un certain déclin relatif du rôle de l'État (Ex. : vente du patrimoine immobilier parisien de l'État endetté ; en 2010, tentative de « privatisation » de l'[Hôtel de la Marine](#) du 18e s...) ; une tendance à la décentralisation avec les lois des années 1980 et 2000 ; la financiarisation croissante de l'économie ; la puissance croissante de l'industrie touristique dans le cadre de la « muséification » parisienne... De nombreux facteurs contribuent donc à la redéfinition de la constitution et conservation du patrimoine parisien au bénéfice des acteurs non-étatiques.
- En plus de la résurgence de certains pouvoirs anciens (Ex. : municipalité Delanoë favorisant les Tours), des acteurs émergents (mais seulement certains seront de véritables « pouvoirs » à Paris) affirment leur volonté de contrôle du patrimoine historique parisien, source de prestige et de richesse : conseil régional, fonds d'investissement financier, riches étrangers (Ex. : conflit en 2009-2010 entre, notamment, le ministère de la Culture, l'association « [Sauvegarde et Mise en valeur du Paris historique](#) », et la famille de l'émir de Qatar propriétaire de l'[Hôtel de Lambert](#) du 17e s. qui veut - et obtient finalement - y installer garage, ascenseur...), associations de sauvegarde, entreprises du secteur culturel, puissantes multinationales (Ex. : réaménagement des grands magasins - Lafayette, Printemps, etc. - en [emporium](#) à touristes de pays émergents - chinois, russes... - ou de la place Vendôme des bijoutiers sous l'impulsion de LVMH - [Louis Vuitton Moët Hennessy](#) -, [PPR](#)... ; utilisation et occupation par les mêmes, de lieux de prestige pour leurs publicités, leurs *flagships* - magasin « amiral » d'un grand nom du luxe international - ou leurs défilés de mode parisiens).

Conclusion

[Il faut bien vous laisser un peu de travail...]